

Montréal, le 20 décembre 2024

Par courriel

Aux représentants de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Objet : Consultation publique sur le site de l'ancien couvent des Franciscains

Madame,
Monsieur,

À la suite de la séance de questions et réponses tenue le 10 décembre 2024, les membres de la commission chargée de la consultation publique sur le site de l'ancien couvent des Franciscains aimeraient obtenir des précisions supplémentaires sur certains aspects du projet. Nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous.

- 1) Dans le projet de règlement soumis à la consultation, l'usage habitation est permis pour l'emplacement 3 (Couvent). Qu'en est-il vraiment? Compte tenu des enjeux de mise à niveau du bâtiment, cet usage est-il possible? La commission aimerait aussi savoir s'il s'agit d'un hébergement temporaire ou du résidentiel permanent.
- 2) Lors de la séance d'information et de questions et réponses, le promoteur a affirmé que le volet privé du projet n'aura pas de commerces. Pourtant, les usages de la famille « commerce » sont autorisés dans le règlement pour l'emplacement 2. Par ailleurs, cette famille d'usage est autorisée pour l'emplacement 4 (logements sociaux) et pas pour l'emplacement 1. Qu'est-ce qui a motivé votre choix? Aussi, pourquoi l'usage « commerces » est-il autorisé dans l'un des emplacements affectés au logement social et pas à l'autre? Y a-t-il une compatibilité d'usages ou une logique dans la décision?
- 3) Le promoteur a affirmé que les discussions étaient avancées avec Entremise pour l'opération du couvent à des fins sociocommunautaires. Comment entrevoyez-vous le rôle et la démarche de cette entreprise d'économie sociale et solidaire? Quels sont les outils à leur disposition? L'entente prévoit-elle un échancier?
- 4) En réponse à une demande de précision d'un commissaire relative à l'accès au quartier voisin du côté est, le promoteur a indiqué que la proposition d'une piétonne quant à un accès direct au boisé sera étudiée avec l'arrondissement. Que pensez-vous de cette proposition? L'arrondissement a-t-il une idée en tête?
- 5) À la question d'un citoyen concernant l'aménagement des logements sociaux pour personnes à mobilité réduite, vous avez affirmé que la situation sera débattue entre le service de l'habitation et le partenaire qui sera retenu pour les développer. La commission aimerait savoir s'il existe à la Ville des directives en la matière.

- 6) Répondant à la préoccupation d'une citoyenne relative au développement du logement social sur le site, vous avez précisé : « *Dans le cadre du présent projet, il est prévu et souhaité que le logement social soit implanté sur le site. Il doit être fourni soit en termes de terrain ou sur le développement. Pour l'instant, le programme ou le choix du programme reste à définir. Il va y avoir une acquisition des terrains qui vont se faire par la Ville et ensuite le service d'habitation avec les GRT, donc les groupes de ressources techniques pour pouvoir identifier le programme qu'ils vont vouloir souhaiter utiliser pour développer le logement social.* »

La commission aimerait savoir si les terrains ou lots destinés au logement social seront cédés ou achetés par la Ville.

La présente demande ainsi que vos réponses seront rendues publiques sur le site Internet de la consultation.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses avant le 9 janvier 2025, afin de permettre aux citoyens et citoyennes d'en prendre connaissance avant la phase de présentation des opinions à la commission.

Merci de votre précieuse collaboration,

Joseph Tchinda Kenfo
Secrétaire-analyste